

Séance du Mardi 21 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal : 15 mai 2024

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 23 Procurations : 1 Excusés : Absents : 2 Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté : RENOUE Sarah, Conseiller Municipal ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique Adjoint

Absent : DROUET Céline, MORISSET Marie-Paule

23-2024 SUBVENTION AU BENEFICE DU BUDGET DU CCAS

Afin d'équilibrer le budget 2024 du CCAS il a été inscrit une subvention provisoire de 28 000€ au budget primitif principal 2024.

Il est proposé un premier versement de 15 000 € au bénéfice du budget du CCAS. Un second versement aura lieu en fin d'année pour compléter.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 16-2024 du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;
Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- ➔ **ACCEPTÉ** de procéder à un premier versement de 15 000 € au bénéfice du budget du CCAS.
- ➔ **PRÉCISÉ** qu'un second versement aura lieu en fin d'année pour complément.
- ➔ **PRÉCISÉ** également que les crédits sont inscrits au budget primitif en dépenses à l'article 657363 du Budget Communal Principal et en recettes à l'article 74741 du Budget du C.C.A.S.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par Eric Couderc
Date de signature : 24/05/2024
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par Nadia Cadoret
Date de signature : 24/05/2024
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Séance du **Mardi 21 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....15 mai 2024

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 23 Procurations : 1 Excusés : Absents : 2 Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté : RENO Sarah, Conseiller Municipal ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique Adjoint
Absents : DROUET Céline, MORISSET Marie-Paule

24-2024 RESTAURATION TABLEAU « ASSOMPTION DE LA VIERGE MARIE » - SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE ET DE L'ETAT (DRAC)

Un récolement des objets religieux MH (Monuments Historiques) conservés dans la Basilique a été établi le 31 janvier 2024 par le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de la Vendée. Le tableau « Assomption de la Vierge » conservé dans les locaux de la sacristie est en très mauvais état (encrassé, vernis oxydé, toile déchirée). La restauration des objets MH peut prétendre à des subventions de l'Etat (DRAC) de 40 % et du département de 35 %.

Un devis de restauration du tableau a été demandé à deux restaurateurs. Il s'agit de travaux importants étant donné son état de conservation et son ancienne restauration très dégradée. La proposition de M. BUTI d'un montant de 13 572 € TTC paraît la plus intéressante.

Le plan de financement prévisionnel ci-dessous est présenté en séance :

| | DEPENSES HT | RECETTES |
|--|--------------------|--------------------|
| Devis de restauration | 11 310,00 € | |
| Subvention Etat - DRAC (40 %) | | 4 524,00 € |
| Conseil Départemental de la Vendée (35%) | | 3 958,50 € |
| Autofinancement (25%) | | 2 827,50 € |
| TOTAL | 11 310,00 € | 11 310,00 € |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- **VALIDE** le principe de restauration du tableau « Assomption de la Vierge Marie » et le plan de financement pour cette opération comme indiqué ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC) et du Département de la Vendée pour un montant aussi élevé que possible et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 30/05/2024

Délibération n° 24-2024 du 21/05/2024

Séance du **Mardi 21 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal15 mai 2024

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 23 Procurations : 1 Excusés : Absents : 2 Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté : RENO Sarah, Conseiller Municipal ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique Adjoint

Absents : DROUET Céline, MORISSET Marie-Paule

25-2024 TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2025

En réunion du 15 mai 2024 la commission Bâtiments a finalisé les grilles tarifaires des salles communales pour l'année 2025.

Les grilles ont été simplifiées et uniformisées pour les salles Clemenceau, foyer des sports et le foyer des aînés. Il est également proposé désormais à la location le pavillon central du Foyer Soleil.

Les différents tarifs travaillés en commission sont présentés en séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis de la commission Bâtiments du 15 mai 2024 ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;
Le conseil municipal,

➔ **APPROUVE** les nouvelles grilles et tarifs 2025 tels qu'annexés à la présente délibération et les conventions d'utilisation pour chacune des salles.

➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et **AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

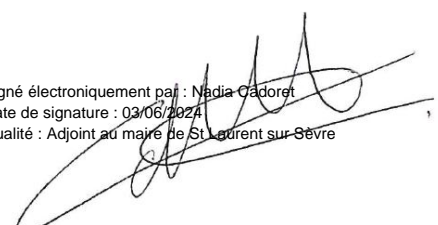
ERIC COUDERC

Signé électroniquement par : Eric
Couderc
Date de signature : 04/06/2024
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 03/06/2024
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre



**COMMUNE DE SAINT LAURENT SUR SEVRE (85)
CONSEIL MUNICIPAL DU 21/05/2024**

Annexe DCM 25-2024 du
21/05/2024

| TARIFS SALLE LA CLEF DES CHAMPS AU 01/01/2025 | | |
|---|---|------------------------------------|
| Tarifs | | Saint Laurentais |
| | Salle festive ou spectacle 1 jour / incluant la sonorisation | 728 € |
| | Forfait 2 jours | 1 000 € |
| | Forfait 3 jours | 1 150 € |
| | Hall bar 1 jour en fonction des disponibilités et sans bloquer les weekends | 150 € |
| Option | Office traiteur | 350 € |
| Option | Video écran | 100 € |
| Option | Régie complète par jour pour les spectacles | 338 € |
| | | Associations Saint Laurentaises |
| | Salle festive ou spectacle 1 jour / incluant la sonorisation | 225 € |
| | Forfait 2 jours | 288 € |
| | Forfait 3 jours | 353 € |
| | Office traiteur | 175 € |
| Option | Vidéo écran | 100 € |
| Option | Régie complète par jour pour les spectacles | 200 € |
| | | Asso. exterieures et Privés |
| | Salle festive ou spectacle 1 jour / incluant la sonorisation | 992 € |
| | Forfait 2 jours | 1 360 € |
| | Forfait 3 jours | 1 564 € |
| | Office traiteur | 350 € |
| Option | Vidéo écran | 150 € |
| Option | Régie complète par jour pour les spectacles | 400 € |
| | | |
| Option | Réveillon ou journée festive autocariste ou voyageur | 1 366 € |
| Option | Pliage de la tribune ou office traiteur si configuration en spectacle | 100 € |

(Le tarif applicable sera celui en vigueur à la date de la manifestation, et non à la date de la réservation)

Cauton (équipements) 800€

Cauton (ménage) 600€

Annexe DCM 25-2024
du 21/05/2024

SALLE ILOT

| SALLE ILOT | | | | |
|---|-----------------------------|-----------|---|--|
| UTILISATIONS | du 01/01/2025 au 31/12/2025 | | | |
| CAPACITE ACCUEIL POUR REPAS : 150 personnes | St Laurentais | Exterieur | MATERIEL - MOBILIER | VAISSELLE |
| Réunion d'associations, de syndicats | (a) | 56 € | 30 tables de 180x80 150 chaises 2 portes manteaux 2 armoires froides 1 armoire chauffante 1 plaque mixte 1 lave-vaisselle 2 servantes inox 1 percolateur | 150 verres à pied 150 verres ordinaires 150 assiettes creuses 150 assiettes plates 150 assiettes dessert 150 grandes cuillères 150 fourchettes 150 couteaux 150 petites cuillères 35 déjeuners 150 tasses 7 saladiers inox 12 plateaux 15 pots à eau inox |
| Associations: manifestation avec entrées non payantes | 55 € | 73 € | | |
| Associations: manifestation avec entrées payantes (concours, spectacles.....) | 75 € | 100 € | | |
| Forfait sépulture | 70 € | 135 € | | |
| Forfait 1 jour | 143 € | 190 € | | |
| Forfait 2 jours | 259 € | 345 € | | |
| Forfait 3 jours | 362 € | 510 € | | |
| Forfait special 24/12 et 31/12 | 421 € | 561 € | | |
| Option : Utilisation de la vaisselle | 30 € | 40 € | | |
| Option : Utilisation de la sono | 10 € | 13 € | | |
| Option : Utilisation vidéo projecteur avec écran et sono | 40 € | 50 € | | |
| Cauton (vidéo projecteur et sono) | 200 € | 200 € | | |
| Cauton (menage)* | 300 € | 300 € | | |
| Cauton (equipements)* | 600 € | 600 € | | |
| Casse verre, tasse, assiette 2€ par piece | | | | |
| * obligatoire (a) - deux gratuites à l'année dont l'Ag sur l'ensemble des salles | | | | |

(Le tarif applicale sera celui en vigueur à la date de la manifestation, et non à la date de la reservation)

Annexe DCM 25-2024 du
21/05/2024

| SALLE CLEMENCEAU | | | |
|--|-----------------------------|--------|------------------------|
| UTILISATIONS (Sans musique) CAPACITE ACCUEIL POUR REPAS : 60 personnes | du 01/01/2025 au 31/12/2025 | | |
| | St Laurentais | Autres | MATERIEL - MOBILIER |
| Réunion d'associations, de syndicats | (a) | 52 € | 11 tables de 1,60x0,80 |
| Forfait sépulture | 49 € | 87 € | 60 chaises |
| Forfait 1 jour | 124 € | 273 € | 1 frigo |
| Forfait 2 jours | 183 € | 399 € | 1 gazinière |
| Réveillons privé - 24/12 et 31/12 | 173 € | 359 € | |
| Caution (ménage)* | 300 € | 300 € | |
| Caution (équipements)* | 600 € | 600 € | |

* obligatoire

(a) - deux gratuits à l'année dont l'Ag sur l'ensemble des salles

(Le tarif applicale sera celui en vigueur à la date de la manifestation, et non à la date de la reservation)

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 085-218502383-20240521-20240521DEL25-DE



Annexe DCM 25-2024
du 21/05/2024

| FOYER SALLE DES SPORTS | | |
|--|-----------------------------|---------------------|
| UTILISATIONS | du 01/01/2025 au 31/12/2025 | |
| CAPACITE ACCUEIL POUR REPAS : 60 Personnes | St Laurentais | MOBILIER |
| Réunions d'associations, de syndicats | (a) | 13 tables 180x80 cm |
| Forfait sépulture | 49 € | 60 chaises |
| Forfait 1 jour | 124 € | 1 frigos |
| Forfait 2 jours | 183 € | 1 armoire froide |
| Forfait special 24/12 et 31/12 | 173 € | |
| Vidéo projecteur | 40 € | |
| Caurion (vidéo projecteur) | 200 € | |
| Caution (menage)* | 300 € | |
| Caution (equipements)* | 600 € | |
| * obligatoire | | |
| (a) - deux gratuités à l'année dont l'Ag sur l'ensemble des salles | | |

(Le tarif applicale sera celui en vigueur à la date de la manifestation, et non à la date de la reservation)

Annexe DCM 25-2024

21/05/2024

| FOYER SALLE DES AINES | | |
|--|-----------------------------|---|
| UTILISATIONS (sans musique) | du 01/01/2025 au 31/12/2025 | |
| CAPACITE ACCUEIL POUR REPAS : 137 Personnes | St Laurentais | MOBILIER |
| Réunions d'associations, de syndicats | (a) | 25 tables 120x80 cm 137 chaises 2 frigos Une plaque Gaz Une petite armoire chaude |
| Forfait sépulture | 49 € | |
| Forfait 1 jour | 124 € | |
| Forfait 2 jours | 183 € | |
| Forfait special 24/12 et 31/12 | 173 € | |
| Option : Utilisation vidéo projecteur | 40 € | |
| Caution vidéo projecteur avec écran | 200 € | |
| Caution (menage)* | 300 € | |
| Caution (equipements)* | 600 € | |

* obligatoire

(a) - deux gratuités à l'année dont l'Ag sur l'ensemble des salles

Le tarif applicale sera celui en vigueur à la date de la manifestation, et non à la date de la reservation)

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le



Annexe DCM ID : 085-218502383-20240521-20240521DEL25-DE

21/05/2024

| FOYER SOLEIL | | |
|---|-----------------------------|------------------------|
| UTILISATIONS (sans musique) | du 01/01/2025 au 31/12/2025 | |
| CAPACITE ACCUEIL POUR REPAS : 25 Personnes | St Laurentais | MOBILIER |
| Forfait journée que le dimanche 8h à 22h | 49 € | tables 120x80 cm |
| Caution (menage)* | 300 € | chaises |
| Caution (equipements)* | 600 € | 1 frigo |
| * obligatoire | | Une plaque Gaz Four |

Annexe DCM 25-2024 du
21/05/2024

| SALLES les tarifs par jour | TARIFS 2025 |
|---|--------------|
| Complexe sportif J.Raymond - Foyer du foot | |
| Forfait 1 jour | 73 € |
| suppression alarme nuit du 31/12 | 12 € |
| Foyer amicale du temps libre 137 personnes Adhérents | |
| Forfait 1 jour | 79 € |
| Vidéo projecteur avec écran | 30 € |
| Caution vidéo | |
| Foyer soleil Résidents 1 gratuit / an et par foyer | 49 € |
| Forfait 1 jour le dimanche 8h à 22h | |
| Sport - Salle de danse | |
| Forfait 1/2 journée | 36 € |
| Forfait 1 jour | 68 € |
| Grange - Hall d'accueil Salle de tir | |
| Forfait 1 jour | 73 € |
| Grange - Salle de l'harmonie | |
| Forfait 1 jour | 96 € |
| Caution (équipements) | 600 € |
| Caution (ménage) | 300 € |

(Le tarif applicable sera celui en vigueur à la date de la manifestation, et non à la date de la reservation)

Séance du **Mardi 21 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal15 mai 2024

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 23 Procurations : 1 Excusés : Absents : 2 Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté : RENO Sarah, Conseiller Municipal ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique Adjoint

Absents : DROUET Céline, MORISSET Marie-Paule

26-2024 FONDS SOLIDARITE LOGEMENT 2024

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet d'aider et d'accompagner les familles et personnes rencontrant des difficultés d'accès et de maintien dans un logement et de garantir des droits aux personnes les plus démunies.

Par courrier du 18 janvier 2024, le Conseil Départemental qui assure la gestion directe de ce fonds sollicite les communes pour connaître leur intention au niveau de leur contribution éventuelle annuelle et en l'occurrence pour celle de l'année 2024.

Pour mémoire, la somme de 600 € a été versée en 2023 qui correspond à des aides pour 6 personnes en 2022.

En 2023 4 ménages de la commune ont bénéficié de l'aide pour un montant total de 1 340 €.

En réunion du 18 mars 2024, le CCAS a proposé d'octroyer un montant de 340 € pour 2024. Il est donc proposé au conseil municipal de valider ou non ce montant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du CCAS en réunion du 18 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

Le conseil municipal,

→ **DECIDE** de verser une subvention de 340 € à destination du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité au Logement pour l'année 2024.

→ **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de suivre ce dossier et de mandater la dépense correspondante qui sera prélevée à l'article 6281 du budget communal de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

ERIC COUDERC

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 30/05/2024

Séance du **Mardi 21 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal 15 mai 2024

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 23 Procurations : 1 Excusés : Absents : 2 Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté : RENO Sarah, Conseiller Municipal ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique Adjoint
Absents : DROUET Céline, MORISSET Marie-Paule

27-2024 ACHAT D'UN CANAPE ET DEUX FAUTEUILS ET D'UNE LITHOGRAPHIE A DES PARTICULIERS

Mme GIRARDEAU Monique propose de céder à la commune un canapé et deux fauteuils qui seraient installés à la salle La Clef des Champs pour compléter le mobilier des loges des artistes.
Prix de vente : 300 € TTC

M. RAYMOND Bernard souhaite également vendre à la commune une lithographie de St Laurent sur Sèvre de 1870-1871 acheté à un antiquaire parisien.
Cette aquarelle représente Saint Laurent sur Sèvre vu à vol d'oiseau. Il désire que ce tableau (unique exemplaire connu en couleur) soit considéré comme un bien précieux et qu'il faudra en assurer la conservation dans des conditions optimales.
Cette lithographie pourrait être exposée dans la mairie ou dans un bâtiment dans les meilleures conditions de conservation (à l'abri de la lumière).
Prix de vente : 300 € TTC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;
Le conseil municipal,

- ➔ **ACCEPTTE** l'achat d'un canapé et deux fauteuils à Mme GIRARDEAU Monique au prix de 300 € TTC ainsi que l'achat d'une lithographie à M. RAYMOND Bernard au prix de 300 € TTC également.
- ➔ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et **L'AUTORISE** à signer tout document nécessaire à ces deux transactions.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
Eric COUDERC
Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par :
Nadia Cadoret
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 30/05/2024



SAINT LAURENT SUR SEVRE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERAT
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 085-218502383-20240521-20240521DEL28-DE



Séance du **Mardi 21 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....15 mai 2024

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 23 Procurations : 1 Excusés : Absents : 2 Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté : RENOU Sarah, Conseiller Municipal ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique Adjoint
Absents : DROUET Céline, MORISSET Marie-Paule

28-2024 RETROCESSION PAR LE SDIS A LA COMMUNE DE L'ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE ST LAURENT SUR SEVRE

Depuis novembre 2023 le centre d'incendie et de secours est installé dans la nouvelle caserne sur le site de Haute Grange.

Les locaux de l'ancien centre situés rue du Sacré Cœur avaient été transférés au SDIS par convention de transfert en plein propriété entre la commune et le SDIS en 2001.

En application d'une délibération du SDIS du 4 février 2003, il avait été convenu que dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre par le SDIS, la commune céderait un terrain viabilisé et assurerait l'entretien des espaces verts après la construction du nouveau casernement. En échange, le SDIS devait libérer l'ancien bâtiment et laisser le bien désaffecté à la collectivité locale, sans contrepartie financière.

Les locaux de l'ancien centre situés rue du Sacré Cœur étant désormais libérés il convient d'approuver les conditions de rétrocession de ces bâtiments à la commune. Un état des lieux entre la commune et le SDIS a été établi le 1^{er} février 2024.

Les bâtiments concernés sont cadastrés section AE n° 255 et n° 254 pour partie.

Par délibération en date du 12 mars 2024, le Conseil d'Administration du SDIS a approuvé les conditions de rétrocession à savoir la cession du bien à la commune sans contrepartie financière, à la date du 1^{er} février 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du SDIS n° CA24B9 du 12 mars 2024 approuvant les conditions de rétrocession de l'ancien centre d'incendie et de secours de Saint Laurent sur Sèvre ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;
Le conseil municipal,

- **ACCEPTÉ** la rétrocession par le SDIS de l'ancien centre d'incendie et de secours de St Laurent sur Sèvre à la commune selon les conditions énoncées ci-dessus.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et **L'AUTORISE** à signer tout document nécessaire à cette transaction.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Signé électroniquement par Eric
Couderc
Date de signature : 10/06/2024
Qualité : Maire de St Laurent sur
Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par Nadia Cadoret
Date de signature : 07/06/2024
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Séance du **Mardi 21 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent Sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. COUDERC Eric, Maire.

Date d'envoi et de publication de la convocation au Conseil Municipal.....15 mai 2024

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 23 Procurations : 1 Excusés : Absents : 2 Votants : 24

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CADORET Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, PAPIN Alexandra, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, VALTAT Karine, Conseillers Municipaux

Absent représenté : RENO Sarah, Conseiller Municipal ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique Adjoint
Absents : DROUET Céline, MORISSET Marie-Paule

29-2024 LOTISSEMENT SAINTE ANNE - INTEGRATION DES RESEAUX AU BUDGET PRINCIPAL SUITE CLOTURE DU BUDGET

Dans le cadre de la clôture du budget annexe lotissement Saint Anne au 31 décembre 2023 et suite aux travaux intervenus dans ce lotissement, il convient de réintégrer les travaux de VRD et plantations dans le budget principal à hauteur des dépenses suivantes à savoir :

| ARTICLES/CHAPITRES | DEPENSES | RECETTES |
|---|---------------------|---------------------|
| 2121/041 - Intégration des espaces verts | 13 739,70 € | |
| 2151/041 - Intégration de la voirie | 642 927,10 € | |
| 21538/041 - Intégration des réseaux électriques | 113 369,60 € | |
| 13248/041 - Intégration réseaux Lotiss. St Anne | | 770 036,40 € |
| TOTAL | 770 036,40 € | 770 036,40 € |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 51-2023 du 7 novembre 2023 acceptant la clôture du budget annexe lotissement Sainte Anne ;
Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants ;

- **APPROUVE** les opérations d'ordre pour les intégrations ci-dessous :
- des espaces verts pour un montant de 13 739,70€ article 2121 - chap 041 ;
 - de la voirie pour un montant de 642 927,10€ article 2151 - chap 041 ;
 - des réseaux électriques pour un montant de 113 369,60€ à imputer à l'article 21538 - chap 041
 - avec une contrepartie à l'article de recettes 13 248 - chap 041.

→ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et **AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

ERIC COUDERC

Signé électroniquement par : Eric Couderc
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Maire de St Laurent sur Sèvre



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

Signé électroniquement par : Nadia Cadoret
Date de signature : 29/05/2024
Qualité : Adjoint au maire de St Laurent sur Sèvre

Publié sur le site de la ville de Saint Laurent sur Sèvre le 30/05/2024